

Le CAPES de Créole: stratégies et enjeux

Jean Bernabé, Raphaël Confiant

DANS HERMÈS, LA REVUE 2002/1 (N° 32-33), PAGES 211 À 223

ÉDITIONS CNRS ÉDITIONS

ISSN 0767-9513

DOI 10.4267/2042/14377

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://preprod.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2002-1-page-211.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour CNRS Éditions.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Jean Bernabé

Université des Antilles et de la Guyane

Raphaël Confiant

Université des Antilles et de la Guyane

LE CAPES DE CRÉOLE : STRATÉGIES ET ENJEUX

Aux termes de la circulaire Savary de 1982 sur l'enseignement des langues régionales, la pénétration du créole dans les écoles des départements d'Outre-mer cessait d'être illégale. De fait, très vite, dès 1984, des expériences étaient mises en place dans les collèges de Capesterre-Belle-Eau (Guadeloupe) et de Basse-Pointe (Martinique). Pourtant, n'ayant jamais été listé dans la loi Deixonne (1951) le créole ne bénéficiait pas du statut explicite de langue régionale de la République française. On peut donc penser que c'est par effet de système (les DOM étant devenus des régions de France, au sens administratif défini par la loi de décentralisation de 1982) que le créole a été considéré *de facto* comme une langue régionale. Alors que la signature par l'État français de la charte européenne des langues minoritaires a été déclarée anticonstitutionnelle, le créole, par décret en date du 9 février 2001, s'est pourtant vu attribuer un concours de la fonction publique (CAPES) permettant le recrutement de professeurs certifiés qui doivent enseigner dans les établissements de l'enseignement du second degré ; la première session de recrutement se déroulera les 5 et 6 mars 2002.

Les langues créoles dites à base lexicale française, qui sont parlées par près de 2 millions de personnes dans les quatre DOM et leurs prolongements migrants en France métropolitaine, peu-

vent certes entrer dans la définition de « langue régionale ». Il convient cependant de ne pas oublier que le créole possède le statut de « langue nationale » en Haïti (6 millions de locuteurs) et de « langue co-officielle » aux Seychelles (80 000 locuteurs). À cet égard, sa situation présente certaines analogies avec l'alsacien, qui est une variété d'allemand, langue inscrite dans une officialité étatique outre-Rhin. La semi-officialisation du créole à l'intérieur du système politique et culturel français soulève un certain nombre de questions qui relèvent à la fois de l'analyse « glotto-politique », de la didactique des langues et de la problématique de l'affirmation identitaire. Des débats, souvent polémiques, agitent les communautés concernées et interfèrent avec les travaux scientifiques depuis des décennies. Chacun, en effet, se rend bien compte que l'on se trouve à un moment charnière de l'évolution de cette langue. L'introduction dans l'école — et donc dans la sphère de l'écrit — d'un idiome jusque-là majoritairement oral ne peut pas être sans conséquence sur celui-ci et peut donner le sentiment à maints locuteurs mal informés que la maîtrise symbolique de ce qu'ils considèrent, à tort ou à raison, comme leur langue maternelle, est en train de leur échapper au profit des linguistes, des idéologues et autres « fous de langues ». Il convient d'avoir une vision claire et objective de la problématique de la langue et de la culture créoles, telle qu'elle agite nos sociétés, dès leurs origines.

Analyse socio-historique et glotto-politique de la diglossie créole/français

Les pays créolophones font partie de ces régions du monde affectées parce que le linguiste américain C. Ferguson (1959) a qualifié de « diglossie », à savoir la coexistence au sein d'une même communauté linguistique de deux langues dont l'une est minorée et réservée aux usages familiers, l'autre considérée comme supérieure et réservée aux échanges officiels. Il prend comme exemple trois types de situations linguistiques : dans les pays arabes, l'arabe du Coran et l'arabe dialectal, en Grèce, le grec démotique et le grec dit *katharévoussa*, aux Antilles, le créole et le français. Cette situation est très différente de celles de pays « bilingues » ou « multilingues », très rares il est vrai, tels que la Suisse au sein de laquelle l'allemand, le français et l'italien, grâce à un système de « cantonisation » du territoire, vivent sur un pied d'égalité. Après Ferguson, le concept de diglossie a subi des remaniements notamment de la part de sociolinguistes catalanistes et occitanistes mettant en avant la dimension conflictuelle et mortifère (pour la langue dominée) de la diglossie. Selon eux, deux évolutions sont alors prévisibles : soit la langue dominée se rapproche de la langue dominante et risque de disparaître comme c'est le cas de l'occitan en France méridionale, soit au contraire, elle se renforce et vient contester la langue dominante sur son propre terrain comme c'est le cas du catalan en Espagne. Dans les Antilles, émerge la vision d'un *continuum-discontinuum* (et non un simple continuum) entre, d'une part, le français standard et le français créolisé

et, d'autre part, le créole francisé et le créole basilectal. Le discontinuum se situe entre le français créolisé et le créole francisé, et constitue la véritable ligne de partage entre les deux systèmes linguistiques.

La relation diglossique est directement liée à l'histoire de la société antillaise et à sa structuration socio-économique. La naissance du créole répond à une urgence communicative entre communautés alloglottes, la pluralité des langues en cause touchant non seulement les esclaves africains mais aussi les colons français dont la diversité dialectale (essentiellement dialectes d'oïl de l'ouest de la France) est à prendre en considération. Mais si, au début de la colonisation (1635-1680), Blancs, Noirs et Amérindiens posent les fondations de ce qui deviendra le créole, très vite les premiers, devenus *Békés*, vont, au plan symbolique, renier leur co-paternité quant à la naissance de cet idiome, le rejetant dans la « négrerie », donc l'esclavage, et le référant par là même à une barbarie ontologique, voire à un sous-développement définitif. Les rejetons des planteurs blancs et des esclaves noirs, les Mulâtres, se sont mis, à leur tour, au XIX^e siècle, à renier le créole dans l'espoir chimérique d'être acceptés par le groupe blanc local, avec la volonté d'une promotion dont la langue française constitue la clé. Les Noirs eux-mêmes, émergeant, grâce à l'école, de la longue nuit coloniale, vont à leur tour intérioriser l'idée que le créole est la langue de la misère et de l'arriération ; ils seront suivis en cela un demi-siècle plus tard par le groupe indien, des originaires du Tamil-Nadu (sud de l'Inde) qui arrivèrent, dès 1853, à la Guadeloupe et à la Martinique, en tant que travailleurs sous contrat, afin de remplacer les Noirs fraîchement libérés de l'esclavage en 1848 et peu enclins, dans beaucoup de cas, à se transformer en ouvriers agricoles sur les lieux mêmes de leur oppression. Le créole fut donc quatre fois renié, comme l'explique la *Charte culturelle créole* et c'est miracle que cette langue orpheline ait réussi à survivre jusqu'à ce jour. Qualifié dès l'origine de « jargon des Nègres » ou de « patois », le créole n'en a pas moins constitué la langue principale du système plantationnaire pendant deux siècles et demi, toutes ethnies confondues. Même la scolarisation des hommes de couleur libres initiée, non sans luttes, dans le courant XIX^e siècle, puis de la masse des Noirs au début du XX^e, n'a pas réellement entravé son développement. Il a fallu attendre la fin des années 1960¹ et l'effondrement de l'industrie sucrière pour voir voler en éclats la « niche écologique » du créole à savoir « l'Habitation ». Soumis à un processus d'urbanisation renforcé en raison de l'exode rural (faute de canne, de nombreux travailleurs des campagnes sont à la recherche d'un emploi en ville), il s'est trouvé pour la première fois de son histoire en situation d'opposition frontale avec le français. Il s'est aussi trouvé devant l'obligation de couvrir des champs communicatifs inédits sans disposer de tout un corps de grammairiens, de lexicographes et d'écrivains suffisant en nombre pour l'y aider, comme ce fut le cas des « langues vulgaires » d'Europe de l'Ouest à partir du XVI^e siècle.

Bien qu'écrite dès le milieu du XVIII^e siècle, et cela de manière ininterrompue jusqu'à nos jours, sous la plume de Blancs créoles d'abord, puis de Mulâtres et enfin de Nègres beaucoup plus tard, le créole est resté une langue majoritairement orale dans laquelle s'est développée une « oraliture » (contes, proverbes, devinettes, chants, etc.) brillante, fruit du choc des imaginaires

amérindien, européen, africain et hindou. Si, à l'oral, le créole a toujours disposé de « sphères d'excellence », c'est-à-dire de lieux où il règne en maître (gallodrome, veillée mortuaire, carnaval...), tel ne fut jamais le cas à l'écrit dans lequel toute manifestation du créole apparaît sous les auspices du ludique ou du gratuit. À partir du milieu du xx^e siècle, un certain nombre d'intellectuels, dont Gilbert Gratiant (auteur de *Fab'Compè Zicaque*, 1958) et Georges Mauvois (auteur d'*Agénor Cacoul*, 1967), prirent conscience de la nécessité de doter le créole des lettres de noblesse que constitue l'écriture littéraire. Dans les décennies qui suivirent, un nombre impressionnant de poètes (Daniel Boukman, Sonny Rupaire, Monchoachi, Joby Bernabé, Hector Poulet, Georges Devassoigne...), de dramaturges (Georges Mauvois, José Alpha, Jeff Florentiny...), de metteurs en scène (Roger Robinel, Henri Melon) de nouvellistes (Roger Valy, Tézé Léotin...) et de romanciers (Raphaël Confiant, Georges-Henri Léotin...) se manifesta, donnant l'impression d'une accession rapide et irréversible du vieil idiome des plantations à la souveraineté scripturale. C'était sans compter sur un phénomène sournois, destructeur et tout aussi irréversible : celui de la décréolisation. En effet, à partir du moment où à la fin des années 1960, la quasi-totalité des populations antillaises fut alphabétisée, la langue créole se trouva comme arrêtée dans son développement. La machine à créoliser s'est grippée et des pans entiers de français (d'abord de lexique, puis de phonétique et de syntaxe) se sont mis à l'investir, la détruisant de l'intérieur, à petits feux, sans même que les locuteurs en soient conscients. Dès lors, le créole a rencontré le paradoxe suivant : plus il trouve des défenseurs de talent, plus le nombre de publications se multiplie, plus étendus sont ses domaines d'emploi (il fait son entrée dans des lieux où il était naguère *lingua non grata* tels que église, école, administration, médias...), plus la langue se délite, se francise et plus le discontinuum a tendance à s'effacer.

Il est à noter, à ce propos, deux phénomènes concomitants :

— les locuteurs n'ont aucunement le sentiment d'un recul ou d'une déperdition du créole, du moins pas au point de le sentir en danger de mort comme c'est le cas au pays Basque ou en Bretagne. Tout juste, certains notent-ils que « nos parents parlaient mieux créole que nous ». La situation de parasitisme du créole, dépendant de la langue française pour des pans de plus en plus importants des domaines d'emplois, est loin d'apparaître avec évidence à la masse des locuteurs. Ces derniers cultivent volontiers l'idée que leur langue ne mourra jamais, et ce contre tout réalisme : les créoles à base lexicale de Trinidad et de la Grenade ont quasiment disparu, phénomène qui s'est produit en deux générations, par non-transmission familiale et sociale.

— Les forces politiques nationalistes, bien qu'elles aient été les premières à faire un usage intensif du créole à partir de la fin des années 1970, prises par l'urgence, ne se sont jamais vraiment préoccupées d'inscrire la question linguistique dans leurs programmes et n'ont pas développé une réelle vision glottopolitique. De plus, dans une société médiatiquement bien moins libérale qu'aujourd'hui, où la prise de parole constituait un acte subversif et révolutionnaire, elles n'ont pas eu d'autre choix que de donner la priorité à une stratégie de « prise de parole » en créole plutôt qu'à une stratégie de « préservation et de relance des structures linguistiques ». Dans la ligne de ce qui

vient d'être dit, un fait notable : dès la fin des années 1970, la langue de négociation des syndicats d'ouvriers et d'employés est essentiellement le créole, le français n'intervenant qu'au niveau des accords officiels écrits. En d'autres termes, l'important, c'était bien de parler le créole et non pas de bien parler le créole. Cette dernière formule, malgré son brio, ne doit cependant pas occulter le fait que le « bien parler créole » constitue un fantasme normatif qui n'a rien à voir avec la relance d'un créole de plus en plus capable de prendre en charge sa propre vocation de langue, c'est-à-dire en tant qu'instrument apte à dire le monde de façon autonome et non pas dépendante d'une autre langue.

Il découle de tout cela que la « cause du créole », dans ses implications linguistiques et culturelles, est défendue par une poignée de militants (associations, radios libres, écrivains et universitaires) qui travaillent, tantôt dans leur coin, tantôt de conserve, mais qui sont encore impuissants à impulser un grand mouvement collectif d'aménagement linguistique. Le créole est utilisé dans la presse écrite (cf. *Grif An Tè*, organe entièrement rédigé en créole qui publia 52 numéros entre 1979 et 1982, *Antilla-Kréyol*, *La Tribune des Antilles*, etc.), les radios libres (*Radio Apal*, *RLDM*, etc.), ou mis en valeur grâce à des soirées de contes ou des concours littéraires tels que le prix Sonny-Rupaire qui récompense chaque année le meilleur manuscrit en créole. *Bannzil Kréyo*, association internationale créée à Sainte-Lucie en 1981 afin de rassembler les créolistes « natifs », notamment dans sa section martiniquaise, a joué un certain rôle à ce niveau. Au niveau universitaire, a été créé, dès 1975, le GEREC devenu en 1998 GEREC-F (le « F » signifiant « francophone ») au sein de l'Université des Antilles et de la Guyane. Cette structure développe depuis 25 ans des travaux de recherches et diffuse des publications (notamment à travers une revue telle qu'*Espace créole*). Le fait que certains acteurs de la « défense et illustration » du créole soient à la fois des militants et des universitaires contribuent parfois à brouiller la frontière entre promotion de la langue et recherche scientifique. Moins souvent, cependant, que ne le proclament les tenants d'une vision strictement académique et passablement désincarnée de la créolistique.

Didactique des langues

Françaises depuis 1635, c'est-à-dire bien avant la Savoie, la Corse ou le Comté de Nice, les justement nommées « vieilles colonies » que sont la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion ne sont devenues réellement francophones qu'à partir des années 1970. Nous voulons dire, par là, que le français, déjà langue première des classes moyennes, commence à l'emporter sur le créole auprès des larges masses populaires. Le créole sera alors mis en situation d'être relégué d'une façon généralisée dans l'ensemble de la société au statut de « langue maternelle II ». Jusque-là et pendant près de trois siècles, ce dernier fut souvent le seul idiome en usage dans les couches populaires, le français étant utilisé et transmis au sein de la famille, rappelons-le, par les classes

moyennes. Le caractère souvent livresque, hyper corrigé et fétichisé de ce français était, et reste encore dans bien des cas, une des caractéristiques du comportement langagier d'un groupe humain pour qui la langue est, plus qu'un outil de communication, un emblème social.

Lors de l'abolition de l'esclavage en 1848, une escouade d'ecclésiastiques-instituteurs, les frères de Ploërmel, furent envoyés aux « îles » et en Guyane afin d'alphabétiser la population noire fraîchement libérée de ses chaînes. Cette population, au sortir de la nuit esclavagiste, n'avait qu'un seul et unique moyen d'expression : le créole. Désireuse d'accéder au plus vite au statut de Français à part entière, ce qui juridiquement était déjà le cas, les nouveaux libres vont se jeter dans l'apprentissage de la langue et de la culture françaises. La maîtrise de la langue française sera vite fétichisée et sera, des décennies durant, la marque d'une bonne éducation scolaire. Dans le même temps, un violent discours anti-créole, élaboré par la classe métisse (les « Mulâtres »), sur la base de l'idéologie élaborée dès la fin du xvii^e siècle par les Grands Blancs, et repris par les Noirs et les Indiens, s'est développé avec pour logique interne (souvent voilée par les discours paternalistes ou encore par une approche « folklorisante ») l'éradication de la vieille langue des plantations.

Les maîtres d'écoles ont été les meilleurs agents de cette entreprise « glottophagique » et n'ont cessé de traquer sans pitié les moindres « créolismes » présents dans les devoirs de leurs élèves. Plutôt que de conduire à reconnaître que le créole faisait partie d'un écosystème original, l'idéologie dominante, en stigmatisant le créole comme non-langue, l'a aussi diabolisé. Dès lors, en tant que « français corrompu », il devenait un obstacle tout à fait réhibitoyre à l'acquisition du « bon français ».

La didactique des langues étrangères en France prend, on le sait, son essor avec la décolonisation, les pays anciennement colonisés ayant dû, la plupart du temps, garder la langue française, et ce, pour d'incontournables raisons tant historiques que politiques. Les nécessités nationales de la démocratisation de l'enseignement ont provoqué une augmentation considérable de la demande de français en direction d'élèves ayant pour langue maternelle une autre langue, dans la plupart des cas, non écrite. La didactique des langues a dû alors s'appuyer sur la prise en compte des substrats linguistiques des apprenants et a développé des stratégies qui ont fortement renforcé l'organisation interne de la discipline et son impact universitaire. D'où la naissance du FLE (« français langue étrangère »). Par le jeu des mutations à l'intérieur de l'Outre-mer français, un certain nombre de coopérants ayant découvert la réalité de l'enseignement du français en Afrique ou en Asie n'ont pas pu faire fi de leur expérience en arrivant aux Antilles ou en Guyane, pays où ils se heurtaient à une situation où le substrat créole était stigmatisé. Leur volonté de lutter contre un état de chose si archaïque a conduit à diverses pratiques qui, individuellement ou de façon plus collective, ont contribué à la prise en compte du créole, comme outil possible vers une meilleure acquisition du français. C'est alors que, petit à petit, la notion de français langue seconde (FLS) a commencé à être semée, puis à germer sur le terrain, modifiant peu à peu les perspectives didactiques d'un nombre de plus en plus important de pédagogues soucieux d'une bonne éthique professionnelle.

Des approches contrastives s'imposent pour ce qui est de l'enseignement du français, voire des langues étrangères, aux Antilles et en Guyane. Aujourd'hui, les travaux des universitaires n'ont pas encore abouti à de véritables méthodes de français langue seconde dans les DOM mais on peut penser que le CAPES de créole, par la dynamique que cela risque d'impulser aux enseignants de langue de l'école primaire à l'enseignement supérieur est de nature à changer la donne. L'ensemble des guides de préparation du CAPES constitueront, à n'en pas douter, les vecteurs de l'élaboration de nouveaux contenus scolaires qui ne pourront laisser indifférents tous les pédagogues soucieux d'articuler un enseignement tout à la fois enraciné et ouvert sur le vaste monde. C'est donc à une révision du concept même d'« antillanisation » de l'école que peut conduire une prise au sérieux de l'introduction du créole, conçu comme langue et culture, au sein de l'institution scolaire. Parallèlement, la vocation singulière des Antilles comme pays appelés à diffuser la langue française et les cultures francophones s'est affirmée. Dès 1980, était fondé — en relation avec l'université des Antilles et de la Guyane, elle-même partie prenante de l'Association des universités entièrement ou partiellement de langue française (AUPELF), et dans la mouvance d'un grand nombre d'universités de l'Amérique latine et de la Caraïbe —, un organisme de coopération francophone, le CIREFFCA, qui constitue l'embryon de l'actuel CIRECCA créé en 1981.

Dans nos sociétés, la « montée vers le français » s'est faite sur le mode d'une conquête liée à l'émancipation. La notion d'obligation scolaire instaurée par les fondateurs de la III^e République était l'adjuvant naturel de cette quête. S'agissant du créole (qui partage, en cela, le sort des autres langues régionales de la République française, sous réserve des options qui seront prises s'agissant de la Corse), la notion qui définit son statut scolaire est celle de facultatif. Cette notion qu'un certain maximalisme considère comme injurieuse pour le créole correspond parfaitement au parcours historique d'une langue qui, hier encore, était rejetée de l'École. Il importe, en effet, que les démarches de choix soient prévalentes, d'autant que toute obligation, outre son caractère attentatoire à la liberté individuelle, ne manquerait pas d'être contre-productive. Il importe que le créole ne soit pas vécu comme une matière supplémentaire, dans un contexte où l'École elle-même est en crise et où l'inévitable rançon à payer serait la banalisation. Pour éviter ces effets de banalisation, le créole doit faire l'objet d'un véritable investissement libidinal. En ce sens, il doit aussi y avoir une « montée vers le créole », l'enseignement de ce dernier devant obligatoirement conquérir des zones d'excellence. En d'autres termes, cet enseignement doit être à ce point attractif et porteur de valeur ajoutée (identitaire, intellectuelle, socio-symbolique) que la clientèle s'en agrandira d'elle-même. Au point de concerner, à terme, tous les élèves, mais selon une logique de l'effet d'entraînement et non pas de l'imposition. Il s'agit là, bien sûr, d'une vision idéalisée. La montée en puissance de l'enseignement du créole, dont il faut souhaiter que, pour des raisons d'organisation, elle soit graduelle mais continue, est d'ores et déjà mise en perspective par les créations de postes mis au concours et ne pourra qu'être confortée par la dialectique de l'élargissement de la demande en enseignement (lycées et collèges, non seulement des DOM, mais aussi, pourquoi pas, dans les zones métropolitaines à forte migration d'originaires des pays concernés) et de l'offre en ensei-

gnants (certifiés). En d'autres termes, seule l'excellence de cette filière, sur des bases avérées et non pas fantasmatiques, doit être la condition de sa généralisation par effets de système.

Le paradoxe qui veut que le créole se trouve aujourd'hui intégré au système qui, hier encore, le reniait, n'est pas mince. Il nous invite à réfléchir sur la cohabitation, au sein du même écosystème institutionnel, de deux langues aux profils historiques, sociologiques et symboliques si différents. Il nous oblige à questionner l'articulation des pratiques linguistiques et métalinguistiques qui auront à se faire jour dans l'École. Une grande vigilance doit s'appliquer à ménager la meilleure cohabitation entre deux langues qui appartiennent au patrimoine commun des populations concernées, hors des idéologies partisans et inspirées de considérations extérieures à l'épanouissement des sociétés en cause. Disant cela, on ne pourra pas faire l'impasse sur le nécessaire développement autocentré du créole et une certaine distance à prendre d'avec la relation unilatérale qui la lie à la langue de contact pourvoyeuse (le français) et cela, sans pour autant renier son appartenance à la sphère des langues néo-romanes. La vision des créolophones comme co-créateurs de leur langue prend alors un relief particulier et pour l'École, ce n'est pas faire acte de « prométhéisme » que de contribuer, sur la succession des générations, à remembrer une langue mise à mal dans son développement. Ce ne serait que réparation d'une longue injustice. Dire cela, c'est situer les linguistes à leur juste place et en appeler à la responsabilité citoyenne des écrivains et autres artistes langagiers dont le dialogue avec l'institution scolaire elle-même devient incontournable.

Problématique de l'affirmation identitaire : stratégies et enjeux

La langue, on le sait, peut être mise au service de la vérité comme du mensonge, de l'oppression comme de l'émancipation. Il n'y avait donc aucune raison pour que la promotion des langues et cultures créoles apparaissent comme relevant d'une dynamique politique de gauche, reliée au vœu de spécificité. En effet, dans d'autres contextes, le même type de combat a pu se trouver pris en charge par une logique politique de droite. Aux Antilles, l'assimilation du combat linguistique et culturel avec la démarche revendicative des forces de gauche s'explique par la lutte contre les avatars et les séquelles du passé colonial. D'une manière générale, les options départementalistes, par opposition à la démarche autonomiste ou indépendantiste, apparaissaient comme incompatibles avec la promotion du créole. La communauté des créolophones se trouvait coupée en deux de façon drastique, à partir de la manière dont étaient représentés les différents enjeux au sein des pays concernés. Dans ces conditions, parvenir à faire l'unanimité de la classe politique sur la question devenait une gageure.

Le GEREC-F, conscient de la nécessité de restituer à la langue sa vocation tout à la fois patrimoniale et d'instrument de développement au service de tous, a eu à cœur de mettre en œuvre une

stratégie d'explication et de communication visant à dépassionner les points de vue et à démontrer le bien-fondé d'une prise en compte des données identitaires dans le concert d'une mondialisation dépersonnalisante. Des hommes se situant à droite sur l'échiquier politique local ont été invités à suivre des cours de licence et de maîtrise de langues et cultures régionales créoles de l'UFR des Lettres et Sciences humaines. Consignées dans des publications telles que la *Charte culturelle créole* (1981) ou encore *l'Éloge de la créolité* (1989), les démarches glottopolitiques du GEREC-F constituaient la garantie que les mobiles de cette campagne d'explication n'avaient rien à voir avec l'opportunisme ou encore la manipulation. On comprend alors que, s'agissant des Antilles et de la Guyane, la classe politique, au plus haut niveau, ait, à l'unanimité, soutenu la revendication du CAPES de créole et cela, d'autant que la conception elle-même de ce CAPES reflétait une véritable ouverture d'esprit, fondée sur la réconciliation des cultures et leur universalité-« diversalité ».

Trois types d'organisation du CAPES étaient théoriquement possibles :

- la mise en œuvre d'un appendice au CAPES de lettres modernes ou d'histoire ;
- la mise en place tout-créole (modèle CAPES de corse) ;
- un concours bivalent avec une « majeure » créole et une « mineure » pouvant être les lettres modernes, l'anglais, l'espagnol ou l'histoire géographique ; ce modèle est celui des CAPES de catalan, occitan, basque et breton.

C'est, bien évidemment, la troisième solution qui a rassemblé les suffrages du GEREC-F, en raison de son ouverture disciplinaire. La création du CAPES de créole n'est pas, on le voit, un simple privilège octroyé mais le résultat conjoint d'une lutte incessante et d'une attitude progressiste de la part de l'État. Mais une fois intervenue, cette création n'a fait qu'exacerber les positions des tenants et des adversaires d'une véritable prise en compte du créole dans et par nos sociétés. Le monde universitaire des créolistes, à l'échelle de l'ensemble des territoires concernés et des implantations en territoire métropolitain, est, peut-être, celui où se concentrent le plus intensément ces dissensions. Aussi les modalités spécifiques de ce CAPES de créole ont-elles fait l'objet de points de vue opposés lorsqu'il s'est agi de les penser à l'aune de la diversité des dialectes créoles en cause. À une conception fractionniste, excipant de la pluralité des créoles à base lexicale française et soucieuse de voir créer un CAPES par DOM, s'est opposée une démarche universaliste et transversale, reconnaissant ladite pluralité mais soucieuse de l'inscrire de façon novatrice et imaginative dans la dynamique de l'*aire civilisationnelle* engendrée par le mécanisme de créolisation. Cette dernière approche, celle du GEREC-F, se trouve avoir triomphé, la première session 2002 dudit concours devant se dérouler dans le cadre d'épreuves communes pour tous les candidats quelle que soit leur origine dialectale. On pouvait, à la rigueur, imaginer une solution intermédiaire envisageant, comme le GEREC-F l'avait également proposé, une partie commune et une partie spécifique à chaque dialecte, mais à l'évidence, la difficulté technique du dispositif aurait été rédhibitoire, au regard des normes d'un concours national où les candidats doivent être jaugés selon les mêmes épreuves.

Les enjeux d'une « pluralité de CAPES » *versus* un « CAPES unique transversal » sont également antinomiques. Le renfermement sur soi est la traduction d'une volonté de perpétuer la minoration des créoles tandis que la double ouverture (disciplinaire et dialectale) est la marque d'une volonté de contacts féconds entre créoles différents mais collatéraux, contacts sans lesquels ces langues risquent de perdre le tremplin qui peut les conduire vers une relance de leur créativité et de leur autonomie. Car, à ce jour, les interactions entre créoles sont relativement limitées². L'existence du CAPES créole dans sa formule transversale constitue un appel à des liens plus denses entre créolophones à partir de l'outil linguistique créole et de sa prise en compte dans et par une École, vecteur de légitimité et de promotion.

Aujourd'hui, chaque créole est, par rapport à la langue française, dans un contact tel que cette dernière est la pourvoyeuse unique en matière lexicale. C'est ce phénomène, qui, rappelons-le, définit en très grande partie ce qu'il est convenu d'appeler la décréolisation. Ce mécanisme est, de plus, unilatéral, les emprunts du français, dans sa version standard, au créole, étant proches de zéro. La possibilité, sinon d'osmose, en tout cas, d'échanges entre les créoles, dont l'intrication dialectale est avérée, s'agissant en l'occurrence, de la zone américaine, ne peut être négligée.

Conclusion

La décréolisation (tout comme le mécanisme de la créolisation lui-même) est liée à l'*urgence communicative*. On ne peut entraver, sans risque de dysfonctionnement grave, la spontanéité des locuteurs, en les privant de puiser dans le stock lexical et morphosyntaxique mis à sa disposition, notamment dans des domaines d'emploi où la langue créole est relativement novice. On peut cependant se poser la question de savoir si des stratégies de communication différée³, notamment dans le cadre de l'École, ne seraient pas en mesure de freiner cette décréolisation, voire de produire une relance du créole, d'une part, sur la base de la créativité lexicale et, d'autre part, de la « mutualisation des ressources » entre les différents créoles. Précisément, le CAPES de créole, par son aspect transversal qui concerne les créoles pourtant différenciés des quatre départements d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion), peut offrir, en raison d'un contact réel entre les divers dialectes, un cadre à l'émergence d'une langue littéraire dont le besoin ne peut que se faire sentir, compte tenu des exigences du contexte scolaire. Ces contacts, psychologiques, physiques ou graphiques, télématiques notamment, peuvent se nouer entre les créolophones de ces divers pays. Ils pourront opérer dans le cadre d'un marché linguistique nouveau et original qui pourrait déboucher, dans le plus ou moins long terme, sur une *koïnè* elle-même de nature à revivifier la langue courante parlée dans chaque territoire. Mais, pour l'heure, il apparaît que tout pronostic, à cet égard, ne peut qu'être aventureux.

NOTES

1. C'est le repère assigné à la fin de la société de plantation, remplacé par une société de consommation reposant essentiellement sur des transferts sociaux et une tertiairisation de l'économie.
2. On note que, dans la migration des ressortissants de DOM en France métropolitaine, il se produit beaucoup de mélanges des divers créoles. C'est aussi le cas en Guyane qui est le pays créole où, en raison de sa structure démographique, le plus grand nombre de dialectes créoles sont en contact.
3. Notamment avec possibilité pour les locuteurs de préparer leurs interventions. Cette communication différée concerne aussi les journalistes ou toute personne en situation de délivrer un message non spontané, et par la même non contrainte par l'urgence communicative. Les deux stratégies spontanées et différées sont dialectiquement liées et on peut penser que plus les locuteurs auront l'occasion de « travailler » leur langue dans une communication différée plus la qualité de leur langue spontanée s'en trouvera renforcée. On revient alors au sens étymologique du mot « école », lié à la notion d'exercice, d'effort. L'ascèse n'est pas inutile à qui veut participer au remembrement linguistique et culturel de la communauté à laquelle il appartient.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BERNABÉ, Jean, « Contribution à une approche glottocritique de l'espace antillais », *La Linguistique*, vol. 18, fasc.1, « Bilinguisme et diglossie », France, Paris, PUF, 1982, p. 85-109.

BERNABÉ, Jean, *Fondal-natal. Grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéen et martiniquais*, France, Paris, L'Harmattan, 1983, 1559 p.

BERNABÉ, Jean, « La relation créole-français duel ou duo ? Implications pour un projet scolaire », in CLAIRIS *et al.*, *Langues et cultures régionales de France. État des lieux, enseignement, politiques*, France, Paris, L'Harmattan, 1999.

BERNABÉ, Jean, CHAMOISEAU, Patrick, CONFIAANT, Raphaël, *Éloge de la créolité*, France, Paris, Gallimard, 1989, 79 p.

BERNABÉ, Jean, PRUDENT, Lambert-Félix, « La langue créole : contribution à la sociogenèse des langues antillaises », *L'Historial antillais*, tome 1, Guadeloupe et Martinique, Guadeloupe, Pointe-à-Pitre, Dajani Éditions, 1981, p. 319-346.

BONNIOL, Jean-Luc (dir.), SUVELOR, Roland (dir.), ADELAÏDE-MERLANDE, Jacques (dir.), *L'Historial antillais*, 6 tomes, Guadeloupe, Pointe-à-Pitre, Dajani, 1981 (590 p./ 550 p./ 569 p./ 557 p./ 553 p.).

BONNIOL, Jean-Luc, « Couleur et identité. Le miroir des apparences dans la genèse des populations créoles », 2 tomes, thèse d'État, France, Aix-en-Provence, polycopié, Université de Provence, 1988, 713 p.

CEROL, Marie-Josée, « Le créole guadeloupéen, un exemple de planification linguistique par défaut », thèse de doctorat de linguistique, France, Paris, Université de la Sorbonne Nouvelle, 1987, 352 p.

GEREC, 1982, *Charte culturelle créole*, Fort-de-France, 59 p.

- CHAUDENSON, Robert, *Les Créoles français*, France, Paris, Nathan, « Langues en question », 1979, 172 p.
- CONFIANT, Raphaël, *Dictionnaire des titim et des sirandanes*, Guadeloupe, Ibis Rouge Éditions, 1998.
- CONFIANT, Raphaël, *Kréyol palé, kréyol palé... Analyse des significations attachées aux aspects littéraires, linguistiques et socio-historiques de l'écrit créolophone de 1750 à 1995 aux Petites Antilles, en Guyane et en Haïti*, thèse de doctorat ès-lettres, Éditions du Septentrion, 1999.
- CONFIANT, Raphaël, *Dictionnaire des néologismes créoles*, Guadeloupe, Petit-Bourg, Ibis Rouge/Presses Universitaires Créole/GEREC, 2001, 199 p.
- DAMOISEAU, Robert, *Éléments de grammaire du créole martiniquais*, Martinique, Fort-de-France, Hatier Antilles, 1984, 127 p.
- DAVID, Bernard, « La population d'un quartier de la Martinique au début du XIX^e siècle d'après les registres paroissiaux : Rivière Pilote 1802-1829 », *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, tome LX, 220, 3^e trimestre 1973, France, Paris, Société française d'histoire d'Outre-mer, 1973, p. 330-363.
- DAVY, Pierre, « Créole et français en Guadeloupe : une complicité périlleuse », « Créole et français dans la Caraïbe », Martinique, Fort-de-France, CERAG, Documents du CERAG, n° 4, 1971, p. 59-66.
- DENIS-LAMARO, Gisèle, « Créole martiniquais : aspects sociolinguistiques, études phonologiques et syntaxiques », thèse de 3^e cycle, Paris, polycopié, Université de Paris V, 1979, 357 p.
- FACTHUM-SAINTON, Juliette, « Description du créole de Guadeloupe. Transformation et dynamique du système phonologique et morphosyntaxique », thèse de 3^e cycle, France, Paris, polycopié, Université de Paris III, 1979.
- FERGUSON, Charles A., « Diglossia », *Word*, vol. 15, 1959, p. 325-340.
- GERMAIN, Robert, *Grammaire créole*, France, Villejuif, Éd. du Levain, 1976, 314 p.
- GLISSANT, Édouard, *Le Discours antillais*, France, Paris, Éditions du Seuil, 1981, 503 p., glossaire (6 p.).
- GOODMAN, Morris Franklin, *A Comparative Study of Creole French Dialects*, Pays-Bas, Grande-Bretagne, France, The Hague, Londres, Paris, Mouton and Co, Janua Linguarum, Series 187 Practica IV, 1964, 143 p.
- HAZAËL-MASSIEUX, Guy, « Approche sociolinguistique de la notion de diglossie français-créole en Guadeloupe », *Langue française*, n° 37, « Les parlers créoles », France, Paris, Larousse, 1978, p. 106-118.
- HAZAËL-MASSIEUX, Marie-Christine, *Chansons des Antilles, comptines et formulettes*, France, Paris, CNRS, avec le concours de la Cordet, 1987, 280 p.
- HAZAËL-MASSIEUX, Marie-Christine, « Le créole et le français dans quelques comptines de la Guadeloupe », *Études créoles*, vol. XI, n° 2, 1988, Canada, Montréal, CIEC, AUPELF, ACCT, 1988, p. 35-54.
- JARDEL, Jean-Pierre, « Identités et idéologie aux Antilles françaises ; négritisme, négritude et antillanité », *Recherches sociologiques*, n°s 2-3, 1984, p. 209-231.
- JARDEL, Jean-Pierre, « Du conflit de langues au conflit interculturel : une approche de la société martiniquaise », thèse de 3^e cycle, France, Nice, polycopié, Université de Nice, 1975.

KREMnitz, Georg, *Français et créole : ce qu'ils en pensent. Le conflit linguistique à la Martinique*, RFA, Hambourg, Helmut Buske Verlag, « Kreolische Bibliothek », 1983, 434 p.

LUCRÈCE, André, *Civilisés et énérgumènes. De l'enseignement aux Antilles*, France, Paris, Éditions caribéennes, L'Harmattan, « Lékôl », 1981, 245 p.

LUDWIG, Ralph, *Les Créoles français entre l'oral et l'écrit*, RFA, Tübingen, Gunter Narr Verlag, SriptOralia, n° 16, 1989, 305 p.

PINALIE, Pierre, *Dictionnaire élémentaire français-créole*, France, Paris, L'Harmattan, 1992, 237 p.

POULLET, Hector, TELCHID, Sylviane, *Dictionnaire créole-français. Dictionnaire des expressions du créole guadeloupéen*, Martinique, Fort-de-France, Hatier-Antilles, 1984, 349 p.

PRUDENT, Lambert-Félix, *Des baragouins à la langue antillaise*, France, Paris, Éditions caribéennes, 1980, 211 p.

PRUDENT, Lambert-Félix, « Les langues créoles en gestation : crise politique et linguistique à la fois de l'esclavage antillais », *Nouvelle Revue des Antilles*, n° 1, 1^{er} semestre 1988, Martinique, Saint-Joseph, Désormeaux, 1988, p. 21-44.

SAINT-JACQUES-FAUQUENOY, Marguerite, *Analyse structurale du créole guyanais*, France, Paris, Klincksiek, 1972, 142 p.